

## Nouveaux Cahiers du socialisme

Nouveaux  
Cahiers du  
socialisme

# Négociations ardues dans les CPE de Montréal et de Laval

Nathalie Fontaine

Numéro 22, automne 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/91543ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (imprimé)

1918-4670 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fontaine, N. (2019). Négociations ardues dans les CPE de Montréal et de Laval. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (22), 168–172.

Tous droits réservés © Collectif d'analyse politique, 2019

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Négociations ardues dans les CPE de Montréal et de Laval

Nathalie Fontaine

*Vice-présidente à la négociation du Syndicat des travailleuses des CPE de Montréal et Laval*

Le Syndicat des travailleuses des CPE de la région de Montréal et Laval affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) existe depuis 1980. Au fil des décennies, les conditions de travail des éducatrices se sont améliorées grâce à des luttes épiques pour la reconnaissance de leur profession. La première bataille fut de pouvoir négocier au niveau national les trois points que sont la formation, l'assurance collective et le congé de maternité. Dans les années 1990, toujours plus nombreuses à se syndiquer avec la CSN, les travailleuses obtiennent des augmentations de salaire par le biais de subventions directes aux garderies plutôt qu'aux parents, ainsi qu'un congé de maternité plus décent. En 1997, Pauline Marois dévoile une politique familiale créant le réseau des centres à la petite enfance (CPE). Les garderies deviennent alors des CPE, ce qui permet de valoriser la profession des éducatrices.

À l'aube de l'an 2000, la détermination des travailleuses prêtes à déclencher une grève générale illimitée a permis de gagner des échelles salariales uniformes pour tout le Québec dans les CPE. Elles obtiendront aussi une augmentation de salaire de 35 % sur trois ans, preuve évidente que leur salaire était indécent. En 2003, grâce au soutien de la CSN, elles acquièrent enfin un régime de retraite. Elles auront aussi droit à l'équité salariale et aux mêmes augmentations salariales que celles du secteur public.

Ce portrait sommaire des gains des travailleuses des CPE démontre combien les luttes ont été nombreuses au cours des années afin d'obtenir des conditions de travail décentes et en accord avec l'importance de leur profession. Les éducatrices des CPE

travaillent auprès des jeunes enfants, la génération de demain. Celle-ci a le droit de recevoir des services de qualité donnés par des travailleuses reconnues par la société et bien rémunérées.

Depuis le début, le syndicat a toujours négocié les conditions de travail de ses membres à l'échelle locale, CPE par CPE, mais ce processus s'avère long et ardu. Parfois, les négociations se passent plus difficilement à cause du peu d'expérience, du manque de disponibilité et de l'instabilité des conseils d'administration qui représentent les employeurs. C'est dans ce contexte que l'Association patronale des CPE (APCPE) voit le jour en 1999. Les employeurs s'organisent pour négocier une seule convention pour plusieurs CPE. Une première convention régionale est signée en 2001 par une trentaine de CPE. Le syndicat est d'accord pour négocier de cette manière, car les travailleuses peuvent se mobiliser toutes ensemble pour obtenir un meilleur rapport de force.

Malheureusement, l'APCPE va chercher de plus en plus de membres et s'étend dans quatre régions. Elle promet aux directions de CPE d'effectuer une négociation clé en main sans avoir à négocier elles-mêmes face de leurs travailleuses, ce qui rend le processus de plus en plus impersonnel. De plus, le bureau d'avocats du centre-ville de Montréal qui représente cette association prend des décisions qui judiciarisent de plus en plus les relations de travail, ce qui crée un climat de tension entre les travailleuses sur le plancher et les directions de CPE. À chaque négociation, les travailleuses ont l'impression de reculer relativement à leurs conditions de travail, mais surtout de perdre le respect et la reconnaissance de leur profession.

Maintenant, les travailleuses doivent donc se battre sur deux fronts : au niveau national, avec le gouvernement, pour les conditions monétaires comme les salaires, le régime de retraite, les assurances collectives, les vacances, les jours fériés, les journées de maladie, etc., et au niveau régional, avec l'APCPE, pour les conditions non monétaires comme le rôle de l'équipe de travail, le comité de sélection et de permanence, le comité des relations de travail, la liste de rappel, l'ancienneté, etc.

En 2015, la convention régionale expire en même temps que l'entente nationale avec le gouvernement. La CSN doit se battre pour obtenir la mise en place d'une table nationale afin de négocier des conditions améliorées pour nos membres. On fait face à un Philippe Couillard qui effectue des coupes de millions de dollars dans les CPE, qui privatise de plus en plus les services en ouvrant des garderies privées subventionnées et qui module les tarifs (il remplace le tarif uniforme de 7 dollars par jour par un tarif variable selon le salaire des parents). On obtient finalement une table nationale avec un porte-parole pour le ministère de la Famille, mais coup de théâtre : l'APCPE refuse de s'asseoir à cette table où toutes les régions du Québec sont représentées, sauf les quatre régions où sévit l'APCPE soit Montréal et Laval, Estrie, Montérégie et

Cœur-du-Québec. On apprend que l'association veut négocier l'ensemble de la convention collective incluant les clauses salariales, ce qui pourrait avoir comme conséquence que les travailleuses de notre région seraient payées moins cher, n'auraient pas le même nombre de semaines de congé annuel, les mêmes journées de maladie, etc.

Cette situation est inacceptable pour les 1800 membres de notre syndicat qui se battent depuis des décennies pour que les conditions de travail dans les CPE soient identiques partout au Québec. On doit donc se mobiliser pour que cette association s'assoie à la table. On réussit à avoir gain de cause, mais pour une courte période de temps seulement, car l'APCPE décide à peine quelques mois plus tard de se retirer définitivement de la table. On recommence notre mobilisation avec une demande simple et claire : soit l'APCPE s'assoit à la table, soit elle accepte d'intégrer l'entente nationale dans notre convention régionale, car les travailleuses de Montréal et de Laval méritent les mêmes conditions que les autres travailleuses du Québec. Devant leur entêtement, nous décidons de nous référer au Code du travail qui permet de négocier localement chacune des conventions collectives des CPE, car pour négocier de façon regroupée, il faut que les deux parties s'entendent... Or, l'entente est loin d'être au rendez-vous entre le syndicat et l'association patronale. La réponse de l'APCPE ne tarde pas à venir : elle nous poursuit au Tribunal administratif du travail pour négociation de mauvaise foi ! Elle obtient gain de cause à ce moment-là. Le Tribunal nous a obligés à négocier de façon regroupée. Nous avons fait appel en Cour supérieure : le juge a cassé le jugement du Tribunal administratif du travail en donnant complètement raison au syndicat. Malheureusement, notre victoire fut de courte durée, car l'APCPE a demandé une révision judiciaire en Cour d'appel qui a accepté ; nous sommes en attente d'une date pour cette révision. Comment ne pas trouver odieuse l'utilisation de fonds publics par cette association pour judiciariser des dossiers qui pourraient se régler tout à fait autrement, comme dans toutes les autres régions ?

Nous débutons donc la négociation régionale en octobre 2017. La partie patronale fait le choix de déposer un nouveau cahier de demandes qui est complètement différent de la convention précédente et qui contient pas moins de 400 reculs ! D'octobre à janvier, nous ne réglons que quelques points mineurs de la convention, mais tous les grands enjeux sont encore à négocier malgré plus d'une vingtaine de rencontres. Le syndicat fait face à un mur de mépris de la part de cette association représentée majoritairement par des hommes à la table de négociation. Par exemple, ils tiennent des propos comme : « Une femme qui revient de congé de maternité après deux ans devient incompétente et doit refaire de la formation ». La partie patronale veut choisir à qui donner un poste ou un remplacement en faisant fi de l'ancienneté des travailleuses, elle veut faire passer des tests d'habiletés aux travailleuses alors que celles-ci ont déjà reçu une formation adéquate. Devant cette obstination, nous tenons nos

deux premières journées de grève, les 18 et 19 avril 2018. L'une se tient dans les rues de Montréal avec des arrêts significatifs devant des CPE membres de l'APCPE et l'autre à Magog où sont réunis les représentants des quatre régions de l'association. Nos travailleuses sont au rendez-vous, foulard mauve au cou, à la couleur de notre région, en scandant des slogans de solidarité et de détermination. Les médias s'intéressent de près à notre lutte et comprennent bien que nos revendications ne sont pas déraisonnables. Nous commençons à recevoir l'appui des parents de certains CPE qui ne comprennent pas l'entêtement de cette association et qui valorisent le travail que l'on fait auprès de leurs enfants. Certains vont même porter du café et des muffins aux travailleuses sur les lignes de piquetage en signe de solidarité.

À notre retour à la table de négociation, la partie patronale fait la sourde oreille et martèle toujours son discours de mépris envers les travailleuses. Début mai 2018, nous demandons la conciliation du ministère du Travail et nous annonçons la tenue d'un vote de grève générale illimitée. Le 17 mai, les travailleuses votent à 91 % pour la grève et le comité de négociation est porté par cet élan de solidarité. La veille de la grève, une conciliatrice en chef est nommée dans ce dossier par le ministère de la Famille qui voit d'un mauvais œil la grève générale illimitée se pointer le bout du nez dans la campagne électorale qui s'en vient à l'automne... Il ne veut pas que des milliers de parents soient aux prises avec un service de garde fermé pendant plusieurs jours. Le comité de négociation travaille jusqu'aux petites heures du matin mais sans résultat. Le 6 juin débute la première journée de grève générale illimitée. On fait le pari risqué de débiter une grève juste avant la période estivale, ce qui nous laisse un peu moins de trois semaines pour avoir une entente, sinon le rapport de force n'est plus le même pendant les vacances d'été. Mais les travailleuses n'ont plus rien à perdre et sont prêtes à se battre jusqu'à la dernière seconde devant cet adversaire sournois qui fait fi de toutes les règles.

Sur les lignes de piquetage, devant les CPE, la solidarité est belle à voir. Les travailleuses des CPE sont colorées et créatives, elles chantent des chansons, font des chorégraphies, tricotent des carrés mauves, mais surtout elles apportent un appui incroyable au comité de négociation et font la différence dans cette bataille pour le respect. Les médias s'intéressent à notre cause, on fait les manchettes, les commentaires sur les réseaux sociaux nous sont pour la plupart favorables. Les gens applaudissent ces « gauloises » qui se battent non pour des salaires plus décents, mais pour la reconnaissance de principes de base comme l'ancienneté et la compétence. Lors de ses visites sur les lignes de piquetage, le comité de négociation est accueilli à bras ouverts ; ce rapport avec la base est essentiel. C'est ensemble que nous menons la lutte et c'est ensemble que nous la gagnons dans la nuit de samedi à dimanche le 17 juin 2018, après 11 jours de grève. Nous obtenons gain de cause sur presque tous les articles importants pour nos membres ; cette lutte aura été épique mais

très rassembleuse. C'est avec un vote de 91 % que les travailleuses entérinent cette entente de principe. On peut enfin dire mission accomplie après des mois de labeur et de mobilisation.

À ce jour, nous vivons avec cette nouvelle convention collective signée depuis décembre 2018. Il nous aura fallu six mois pour réussir à signer cette convention à cause, encore une fois, de la partie patronale qui s'obstinait sur des mots et ne tenait pas parole malgré l'entente de principe. Il est clair que la partie patronale n'a pas aimé notre lutte et tente par tous les moyens de nous faire payer cette entente. Quelques mois après la signature, les employeurs ont coupé des heures de congé de maladie et des heures de vacances aux travailleuses, malgré un protocole de retour au travail signé avec eux en toute bonne foi. Ils continuent à judiciariser les dossiers comme seuls eux savent le faire ! De plus, avec la plainte de négociation de mauvaise foi qui se poursuit en Cour d'appel, le ton est déjà donné pour la prochaine ronde négociation qui arrive à grands pas, soit le 31 mars 2020.